



Académie de Normandie

Périmètre Caen

Proposition de l'école élémentaire

1 2 3 Soleil

de Saint Jean des Champs

Circonscription de M. Bertrand SORRE

Soumise au Jury national le lundi 3 mai 2021

25^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à renforcer le rôle de l'école et des collectivités dans l'éducation à l'alimentation durable et équilibrée.

PRÉSENTÉE

Par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire 1 2 3 Soleil de Saint Jean des Champs.

ANNE Fleur, BRIATTE Giovanny, COHAN Aristide, COUPARD Manon, COYETTE Clémence, DANIEL Agathe, DUQUENNE Sasha, GRIMAUX DUCHEMIN Victoria, GUILLEMAIN Yoan, HOUCHOUAS Mélina, JUNIN Anthéaume, LAUREAU Alison, LE MORVAN Gabriel, LECAPLAIN Mathis, LECHONNAUX Anaïs et Justine, LECONTE Laura, LEDANOIS Célia, LEHALLAIS Ilan, LIOT Lucie, MARTIN Rafaël, NICOLAS Léa, OUTREQUIN Maxime, PANNIER Maëlys, SIMON Elsa et leur enseignante HENNEQUIN Manon.

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

L'organisation des Nations Unies a déclaré 2021 « Année internationale des fruits et légumes ».

Cela nous paraît essentiel et pertinent pour notre objet de travail du 25^{ème} Parlement des Enfants à savoir **l'Alimentation durable et équilibrée**.

Ainsi, nos recherches sur le sujet nous ont permis de comprendre qu'à cause de nos pratiques alimentaires la planète souffre, et que des hommes meurent de faim au même moment où d'autres sont en surpoids.

Faire état des choses qui ne vont pas c'est important mais, nous, ce que nous voulons, c'est faire une proposition pour permettre aux hommes d'évoluer vers une alimentation plus saine pour eux et qui n'épuise pas les ressources de la planète.

Alimentation durable et équilibrée, plus besoin de choisir !

Nous savons qu'il existe des solutions et des alternatives comme par exemple : la permaculture qui permet à la fois de respecter la biodiversité et de produire naturellement, sans produits chimiques.

Selon nous, si l'on mange davantage de produits que nous offre la Terre, notre alimentation sera forcément plus équilibrée.

D'ailleurs, il serait préférable de présenter la pyramide alimentaire avec le sommet brisé et décalé car cela nous montrerait que ces aliments ne constituent pas un besoin alimentaire et ne sont pas indispensables pour notre corps.

Une autre solution que l'on a envie de faire connaître est d'inciter la population à faire un potager qu'il soit individuel ou partagé. Les collectivités devraient mettre des espaces verts à disposition.

Ces potagers « partagés » créent aussi du lien et de l'entraide entre les habitants. De plus, privilégier les produits de la Terre permet de se rendre compte de la saisonnalité et d'éveiller les consciences des futures générations de consommateurs.

D'ailleurs ce sont eux, les consommateurs, qui ont le pouvoir de changer les choses en achetant plus local car même un produit issu de l'agriculture biologique, s'il a parcouru des milliers de kilomètres, perd forcément en qualité et coûte cher à la planète.

Consommer local permet à la fois de protéger la planète, de relancer l'emploi sur notre territoire et de baisser les prix pour rendre les produits plus accessibles.

Nous, élèves du village de Saint Jean Des Champs dans la Manche, nous sommes privilégiés car notre cantine propose des repas « faits maison » cuisinés quotidiennement sur place, les produits sont en grande partie achetés dans le département et bio. Nous savons néanmoins que nous avons encore tellement à apprendre et l'école de la République devrait, à travers ses programmes, nous transmettre une culture commune sur l'alimentation durable et équilibrée.

Mesdames, Messieurs, ensemble, entraînons les français dans un cercle vertueux où l'éducation au « bien manger » serait le point de départ pour relever le défi.

Articles

Article 1^{er} :

Chaque enfant français devra, durant sa scolarité, recevoir une éducation à l'alimentation durable et équilibrée. Cet enseignement devra figurer dans les programmes scolaires.

Article 2 :

Dans le cadre d'un dispositif « de la Terre à l'assiette », les collectivités territoriales seront fortement incitées à proposer des équipements pédagogiques dans leurs écoles ou sur l'espace public partagé (rucher, potager partagé...)

Article 3 :

Les Projets Alimentaires Territoriaux ont pour objectif de relocaliser, dans les territoires, l'agriculture et l'alimentation en soutenant par exemple les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les enfants, concernés et sensibilisés, devront être représentés pour l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.